

al du 30 avril 2014

Le mardi deux mille quatorze, le trente avril, à dix-huit heures, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : Monsieur Pierre JOLY, Monsieur Jean-Marc ISIDORE, Madame Claire OUI-FENEUIL, Madame Christelle GRILLET, Monsieur Jean-Michel BAUDET, Monsieur Jean-Claude DESRE, Monsieur Bertrand NAU, Madame Marie-France CHRISTOPHE, Madame Béatrice HOCHART, Madame Christine BELAUD, Madame Valérie POIROT, Madame Christine ALLIBRANT, Monsieur Antoine VALLET, Madame PIFFRE Corinne, Monsieur Bertrand ABIVEN, Madame Christelle DELAUNAY DA-SILVA

Absents excusés : Monsieur Alain SCHAMP pouvoir à Monsieur Pierre JOLY
Monsieur Sébastien LEMAITRE pouvoir à Monsieur Jean-Marc ISIDORE

Absent : Monsieur Louis MENEUVRIER

Monsieur Jean-Michel BAUDET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2014

La séance est ouverte à 18 h 35

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 avril 2014
2. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 : budget général et budget du port
3. Amortissements 2014 : budget général et budget du port
4. Vote des taux de composition 2014
5. Vote des budgets 2014 : budget général et budget du port
6. Délégation à Monsieur le Maire pour signer toute convention, tout document concernant la mise à disposition de personnel, locaux et matériel.
7. Proposition de composition de la Commission Communale des Impôts Directs
8. Tirage au sort des jurés d'assises
9. Désignation des délégués aux commissions créées par le Conseil Communautaire
10. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2014

Monsieur le Maire précise que dans le point 2 du compte rendu « Délégations du Conseil Municipal au Maire » la délégation de signature pour les marchés s'entend dans la limite de 200 000,00 " hors taxe.

2. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 : budget général et budget du port

Budget général : Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2013		excédent	225 001.80
		déficit	néant
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA 2012)	excédent	excédent	182 532.37
		déficit	néant
Résultat de clôture de fonctionnement à affecter (A1)		excédent	407 534.17
		déficit	néant
Résultat réel de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2013		déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA 2012)		excédent	27 861.45
		déficit	175 973.32
Résultat comptable d'investissement cumulé 2013		déficit	148 111.87
RESTES A REALISER			
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			78 930.30
Recettes d'investissement restant à réaliser			10 000.00
Solde des restes à réaliser		déficit	68 930.30
Besoin réel de financement pour l'investissement = résultat comptable cumulé 2013+ solde RAR	2013+ RAR		217 042.17
Excédent réel de financement			
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire			407 534.17
En couverture des besoins réels de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)			217 042.17

en dotation complémentaire en réserve				néant
En excédent reporté à la section de fonctionnement				190 492.00
Total	(A1)			407 534.17
Résultat déficitaire (A2), en report en compte débiteur				
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat				
Section de fonctionnement		section d'investissement		
dépenses	Recettes	dépenses	recettes	
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté pour 2013	D001 solde d'exécution 2013	R001 solde d'exécution 2013	
			148 111.87	
	190492.00		1068 excédent de fonctionnement affecté	
			217 042.17	

Budget du port : Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2013		excédent	4 669.99
		déficit	néant
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA 2012)	excédent	excédent	68 378.41
		déficit	néant

Résultat de clôture de fonctionnement à affecter (A1)		excédent	73 048.40
		déficit	néant
Résultat réel de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2013		déficit	52 477.72
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA 2012)		excédent	21 713.45
		déficit	
Résultat comptable d'investissement cumulé 2013		déficit	30 764.27
RESTES A REALISER			
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			0.00
Recettes d'investissement restant à réaliser			0.00
Solde des restes à réaliser		déficit	0.00
Besoin réel de financement pour l'investissement = résultat comptable cumulé 2010 + solde RAR	2013+ RAR		30 764.27
Excédent réel de financement			
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire			73 048.40
En couverture des besoins réels de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)			30 764.27
en dotation complémentaire en réserve			néant
En excédent reporté à la section de fonctionnement			42 284.13
Total	(A1)		73 048.40
Résultat déficitaire (A2), en report en compte débiteur			

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		section d'investissement	
dépenses	Recettes	dépenses	recettes
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté pour 2013	D001 solde d'exécution 2013	R001 solde d'exécution 2013
		30 764.27	
	42284.13		1068 excédent de fonctionnement affecté
			30 764.27

3. Amortissements 2014

Budget général

Monsieur le Maire propose de reconduire pour 2014 les amortissements suivants :

- sur 5 ans les logiciels informatiques acquis par la commune et les frais de élaboration du site INTERNET soit 598,00 pour 2014
- sur 5 ans les frais d'études du Plan Local d'Urbanisme approuvé et opposable soit 1 554,00 " pour 2014)
- sur 5 ans le don de terrain à la CDC soit 2 325 " pour 2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les amortissements pour les montants indiqués ci-dessus

- sur 5 ans le coût d'acquisition des logiciels informatiques (recette au 2805-040, dépense au 6811-042)
- sur 5 ans les frais d'études du Plan Local d'Urbanisme approuvé et opposable (recette au 2802-040, dépense au 6811-042)
- sur 5 ans le don de terrain à la CDC (recette 2804412-040, dépense au 6811-042)

Budget du port

Monsieur le Maire propose de reconduire pour 2014 les amortissements suivants :

al du 30 avril 2014

- sur 40 ans les pontons soit 6 902,00 " .
- sur 30 ans les subventions de l'Etat et de la Région pour un montant de 3 244,00 "

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les amortissements pour les montants indiqués comme ci-dessus :

- sur 40 ans les pontons soit 6 902,00 " . (recette au 28135-040, dépense au 6811-042)
- sur 30 ans pour les subventions (recette au 777-042, dépense au 13911-040 pour 2 312,00 " subvention Etat et dépense au 13912-040 pour 932,00 " subvention Région).

Ces écritures sont inscrites au budget primitif 2013 « Port de Plaisance ».

4. Vote des taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition tels que précédemment à savoir :

Taxe d'habitation :	13,56%
Taxe foncière (bâti) :	26,75%
Taxe foncière (non bâti) :	53,98%

Monsieur ABIVEN demande des éléments sur le potentiel fiscal de la commune et l'effort fiscal et s'interroge sur la possibilité de diminuer les taux pour éviter une trop grande pression fiscale sur les familles bourquaises.

Monsieur le Maire lui indique qu'une réponse lui sera apportée et que la baisse des taux est difficilement envisageable étant donnée la difficulté à boucler le budget avec les taux actuels.

Les taux ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur SCHAMP à 18 h 50.

5. Vote des budgets 2014 : budget général et budget du port

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ISIDORE.

Monsieur ISIDORE rappelle au Conseil Municipal que le budget est voté au chapitre. Il précise que le budget 2014 est le budget d'une équipe récemment élue, qu'il s'agit d'un budget de mise aux normes, bâti sans dérive en prenant compte de la situation actuelle.

Monsieur ISIDORE informe le Conseil Municipal que la subvention au titre de la DETR 2014 pour la mise aux normes de l'école primaire a été accordée au taux de 25 % ce qui représente une recette de 37 500 ". Il précise que des dépenses imprévues ont été inscrites au budget pour un montant de 14 680,00 " et que les TAPS ont été intégrés dans les charges de personnel.

Madame GRILLET donne la liste des subventions aux associations.

Monsieur ABIVEN demande que la subvention à l'association Dynamo soit votée lors d'un prochain conseil, l'association n'ayant pas remis de projet précis de manifestation.

Madame GRILLET répond que la demande de subvention a été déposée mais que le projet n'est pas encore finalisé. Elle rappelle que le versement de la subvention est subordonné à la réalisation de la manifestation.

Monsieur DESRE souligne qu'il ne peut pas y avoir de modifications des règles du jeu dans le mode d'attribution des subventions et que toutes les associations n'ont pas déposé leurs projets.

Monsieur ISIDORE rappelle que la commission associative a eu le dossier de demande de subvention, qu'il n'y a pas de règles particulières pour Dynamo, que la commission a attribué 2 700 " car il s'agit d'un gros projet mais que la subvention ne sera libérée que s'il est mené à terme.

Madame GRILLET insiste sur le non versement de la subvention en cas d'abandon du projet.

al du 30 avril 2014

Monsieur ABIVEN souhaite que les demandes de subventions soient faites avec l'imprimé CERFA prévu à cet effet.

Monsieur le Maire lui répond que l'imprimé CERFA n'est peut-être pas adapté à toutes les associations, que la commission fera des propositions et qu'elle pourra prendre l'avis de Monsieur ABIVEN.

Monsieur ABIVEN rappelle que le rapport financier de l'association doit également être fourni.

Monsieur le Maire interroge Monsieur ABIVEN sur le maintien ou non du versement de la subvention lors d'un prochain conseil

Monsieur ABIVEN approuve le versement de la subvention à Dynamo telle que prévue au budget.

Monsieur ABIVEN précise qu'il n'a pas de remarque à faire sur la ventilation des dépenses et des recettes et que les travaux de mise aux normes de l'école primaire sont un élément positif. Il regrette que le budget ne fasse pas apparaître les axes de la politique menée par la majorité en particulier en faveur de la jeunesse et de la solidarité. Il fait remarquer que le budget ne prévoit pas de projet associatif, ni de projet en matière d'urbanisme. Il ne s'accompagne pas d'orientations claires.

Monsieur ISIDORE rappelle que la CAB est engagée et doit être signée avant juillet 2015. Il rappelle également que l'équipe n'est élue que depuis 1 mois. Néanmoins, les commissions travaillent pour les budgets à venir et pour donner des axes aux associations.

Monsieur le Maire rappelle que le budget 2014 doit absorber la réforme des rythmes scolaires. La mise aux normes de l'école primaire est absolument nécessaire pour garantir la sécurité et l'accessibilité. Il rappelle également que la solidarité est de compétence communautaire. Il fait remarquer que les dotations de l'État sont en diminution et que les dossiers sont longs à monter.

Monsieur le Maire souhaite la participation de Monsieur ABIVEN dans les projets à venir. Il précise que la CAB est un projet qui nécessite des investissements importants et l'implication d'un grand nombre d'intervenants. Il rappelle également que le tissu associatif est très important pour la commune.

Monsieur ISIDORE souligne que la DGF est en diminution d'environ 20 000 " mais que les cotisations aux caisses de retraite sont en hausse.

Madame POIROT souhaite connaître le coût de la mise en place des TAPS.

Madame OUI-FENEUIL répond que la mise en place des TAPS est estimée à 50 000 " .

Monsieur ABIVEN souligne qu'il n'a pas dit que rien n'était fait pour la jeunesse mais que le budget ne fait pas apparaître d'axe clair.

Monsieur le Maire répond qu'il est prêt à entendre les propositions de Monsieur ABIVEN.

Monsieur ISIDORE rappelle qu'il a demandé à chaque commission de travailler sur le budget et que chaque commission a fait part de ses travaux. Il remercie le conseil municipal pour son travail.

Le budget général est adopté par 16 voix pour et 2 abstentions.

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses 2.226.062,00 "

Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses 726.395,36 "

Monsieur ISIDORE présente le budget du port

Section d'exploitation équilibrée en recettes et dépenses 57 528,13 "

Section de Investissement équilibrée en recettes et dépenses 66.008,27 "

Le budget du port est adopté à l'unanimité.

6. Délégation à Monsieur le Maire pour signer toute convention, tout document concernant la mise à disposition de personnel, locaux et matériel.

Afin de faciliter le fonctionnement de la collectivité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer toute convention, tout document concernant la mise à disposition de personnel, de locaux et de matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE cette proposition
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention, tout document concernant la mise à disposition de personnel, de locaux et de matériel.

7. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de établir une liste de propositions, en nombre double, de membres de la Commission Communale des Impôts Directs (titulaires et suppléants) à soumettre aux services fiscaux pour la désignation de

- 8 commissaires titulaires . dont un domicilié hors Bourg
- 8 commissaires suppléants . dont un domicilié hors Bourg

Monsieur le Maire précise que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, décide de proposer les membres suivants :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
M. PAILLET Pierre	M. MACOILLARD Jean-Louis
M. BRAUD Gérard	M. MONNET Dominique
M. MAINGOT Guy	M. SUDRE Jean-Claude
Mme AUDUTEAU Jacqueline	M. GRILLET Frantz
Mme RIOS Marie-José	M. CAZAUBON Michel
M.LAZES Francis	M. BAUDOIN Cédric
M. ROZE James	M. JARRIGE Alain
M. BESSON Paul	M. BEAULIEU Patrick
M. MANIEL Jean-Claude	Mme MORIN Pascale
M. EYMAS Jacques	Mme CLEMENCEAU Martine
M. CHARBONNIER Rolland	M. MENEUVRIER Didier

M. COCHET Jean-Claude	M. VENANCIE Christian
M. SEGUIN Serge	M. MOUCHEBEUF Michel
M. PAUTRIZEL Jacques	M. AMBLARD Michel
Domiciliés en dehors de la commune :	
M. GRACIA Philippe (Mombrier)	RICHARD Michel (Tauriac)
M. FEILLON Francis (St Seurin de Bourg)	RABOTIN Serge (Lansac)

8. Tirage au sort des jurés d'assise

Ont été tirés au sort : Monsieur CLOUZIE Jean-Emmanuel, Mademoiselle BAZIN Aurélie, Monsieur BAUDIS Rémi, Monsieur COUTURIER Patrice, Madame JARRY Corinne, Madame GRIMBERT Dominique.

9. Désignation des délégués aux commissions créées par le Conseil Communautaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un délégué pour chaque commission créée par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués suivants :

- Commission Finances : Monsieur Alain SCHAMP
- Commission Développement économique : Monsieur Bertrand NAU
- Commission Enfance, jeunesse et vie associative : Madame Christelle DELAUNAY DA SILVA
- Commission Cohérence territoriale et urbanisme : Monsieur Jean-Claude DESRE
- Commission Agenda 21 et Habitat : Madame Christine ALLIBRANT
- Commission Bâtiments et Piscine : Madame Béatrice HOCHART
- Commission Communication et TIC : Madame Valérie POIROT
- Commission Action sociale : Monsieur Bertrand ABIVEN
- Commission Mutualisation : Monsieur Antoine VALLET

10. Questions diverses

Monsieur ABIVEN souhaite avoir des informations complémentaires concernant les points suivants :

- Coût de la Frappadingue pour la commune
- Remise en état du terrain de foot : montant des travaux estimé à 28 000 "
- Devenir de GAM VERT

Monsieur DESRE indique que le montant estimatif des prestations prise en charge par la commune pour la Frappadingue est de 3 179 " .

Concernant les travaux de remise en état du terrain de foot, Monsieur le Maire propose qu'une étude sérieuse soit réalisée avant de lancer les travaux afin de déterminer les besoins avec certitude. Le montant de 28 000 " n'est étayé par aucun chiffrage.

Madame GRILLET informe le Conseil Municipal que le club n'a pas fait de demande à ce sujet.

Monsieur le Maire indique que les membres du club de foot souhaitent apporter leur expérience et qu'une rencontre est prévue.

Monsieur ABIVEN demande à quelle échéance.

al du 30 avril 2014

Monsieur le Maire répond qu'un rendez-vous sera prochainement programmé.

Monsieur ISIDORE apporte une réponse concernant GAM VERT. La préoccupation des élus est le devenir des 5 familles touchées par la fermeture du site. Une rencontre est prévue avec les dirigeants de GAM VERT.

Il est rappelé que Madame HOCHART et Madame ALLIBRANT sont chargées du fleurissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée du bateau « Cyrano de Bergerac ». Trois élus se sont rendus sur le bateau, prévenus par Monsieur le Président de la CDC. L'équipage est ravi de l'accueil qui lui est réservé à Bourg et n'a pas rencontré de problème de démarrage.

Monsieur le Maire ajoute que le ponton a reçu l'agrément services de l'État.

Monsieur BAUDET demande quelles sont les fréquences de démarrage.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la compagnie américaine Viking procède à des essais, qu'une autre compagnie pourrait également prendre rang. Sept bateaux pourraient naviguer sur l'estuaire en 2015. Les modifications du ponton seront faites en concertation avec les croisiéristes.

Madame POIROT demande qu'une information soit faite aux bourquaises et bourquais.

Monsieur DESRE rappelle la cérémonie du 8 mai à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.